



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 04/02/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 11
- Pouvoirs : 1
- Suffrages : 12
- Convocation du : 29/01/2026

### Délibération n°2026-02-06 PROGRAMME D' ACTIONS 2026 EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de février à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL		X		Mme Joselaine GELABALE			X
M. Jean-Claude MAES	X			M. Guy ACCIPE	X		
M. François NAVIS	X (visio)			M. Jacques MALADIN	X		
Mme Francette JACQUES	X			Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X		
Mme Géraldine BASTARAU		X		Mme Betty BESRY			X
M. Joël TOTO	X			M. Salif FABULAS	X		
M. Edmond LANCLAS		X		M. Francky RODOMOND	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X			M. Fabrice LANCELOT	X		

Secrétaire de séance : Mme Kénia MALADIN-NÉBOT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, expose :**

Le maintien des efforts engagés dans le domaine de l'eau et l'assainissement passe par la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions, estimé à un coût prévisionnel de 3 674 600 € HT, réparti comme suit :

AEP	2 651 400,00 €
ASS	1 023 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 674 600,00 €</b>

Dans le détail, il s'agit des opérations suivantes :

#### EAU POTABLE

Amélioration de l'accès à l'eau potable	1 154 400,00 €
Amélioration des performances du réseau AEP	1 270 000,00 €
Diagnostic des forages AEP	175 000,00 €
Elaboration d'un PGSSE	30 000,00 €
Promotion DLO PEYI MARIE-GALANTE	22 000,00 €
<b>TOTAL AEP</b>	<b>2 651 400,00 €</b>

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Amélioration des performances du réseau EU	25 000,00 €
Travaux STEP FA	676 000,00 €
Travaux SDAU	322 200,00 €
<b>TOTAL ASS</b>	<b>1 023 200,00 €</b>

Conformément aux échanges initiés lors des rencontres officielles (comité des investissements du 08/01/2026, comité de suivi du contrat de progrès du 15/01/2026), la CCMG sollicitera l'accompagnement de ses partenaires financiers habituels (Office de l'Eau, OFB, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, AFD, ...), en déposant les dossiers de demandes d'aide.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

#### DECIDE

- **D'APPROUVER** le programme d'actions AEP/ASST 2026 tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 09 FEV. 2026
- L'affichage le :

09 FEV. 2026

Dr Maryse FITZOL

Présidente de la CCMG



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)